Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_57-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-57

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 26 OCTOBRE 2026

Le lundi 26 octobre 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 21 octobre 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme MOAL-CANEVET Gwendoline qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme SIMON Marie-Emmanuelle qui a donné procuration à Mme LE LOC'H Pauline ; M. PERON Pascal qui a donné procuration à M. GUICHAOUA Claude ; Mme LAGADEC Laura qui a donné procuration à M. TRETOUT Nicolas ; Mme PAILLOT Chloé qui a donné procuration à Mme LE BEC Jeanne et M. NACHON Antoine qui a donné procuration à Mme DARNAJOU NACHON Marie.

Présents : 9 Procurations : 6 Votants : 15

1.2 Conseillers délégués

Par courrier, M. TRETOUT Nicolas, Mme PAILLOT Chloé et Mme LAGADEC Laura ont fait savoir leur souhait de se retirer, à compter du 1er novembre 2026, des délégations qui leur avait été attribuées.

Monsieur le Maire propose donc de modifier également le nombre de conseillers délégués comme suit :

- Conseiller municipal délégué auprès du maire, plus particulièrement chargé des sous commissions « vie scolaire et jeunesse »
- Conseiller municipal délégué auprès du premier adjoint au Maire, plus particulièrement chargé de la sous-commission « Finances »
- Conseiller municipal délégué auprès de la deuxième adjointe au Maire, plus particulièrement chargé des sous-commissions « CCAS, dynamiques associatives et communications »
- Conseiller municipal délégué auprès du troisième adjoint, plus particulièrement chargé des sous commissions « urbanisme / voirie » et « environnement »

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20261026-DELIB_2026_57-DE

Pour rappel, ces conseillers municipaux délégués viendront coanimer les commissions afin de bien répartir les actions à mener dans le cadre du projet établi par la liste « Vivre et s'épanouir à Peumerit ».

Par conséquent, M. le maire propose de nommer les conseillers municipaux délégués suivants :

- Mme MOAL-CANEVET Gwendoline, conseillère municipale déléguée auprès du maire, plus particulièrement chargée des sous-commissions « vie scolaire et jeunesse »
- M. GUICHAOUA Claude, conseiller municipal délégué auprès du premier adjoint au Maire, plus particulièrement chargé de la sous-commission « Finances »
- M. NORVEZ Michael, conseiller municipal délégué auprès de la deuxième adjointe au Maire, plus particulièrement chargé des sous-commissions « CCAS, dynamiques associatives et communications »
- M. NACHON Antoine, conseiller municipal délégué auprès du troisième adjoint, plus particulièrement chargé des sous commissions « urbanisme / voirie » et « environnement »

Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITE

Approuve la nomination des conseillers délégués et autorise M. le Maire à prendre les nouveaux arrêtés de délégation.

Pour extrait certifié conforme,
Le 28 octobre 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES

